

Projet d'implantation d'une mini-centrale hydroélectrique au pied du barrage Matawin

Dossier : 6211-01-002

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 16 août au 30 septembre 2005

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet d'implantation d'une mini-centrale hydroélectrique au pied du barrage Matawin par Innergex II* a pris fin le 30 septembre 2005. Conformément au mandat qui lui a été confié le 15 juillet 2005 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 16 août au 30 septembre 2005, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Innergex II propose d'implanter, à même les infrastructures existantes du barrage Matawin, construit à la sortie du réservoir Taureau, une mini-centrale hydroélectrique d'une puissance installée de 15 MW. L'option retenue consisterait à installer un groupe turbine-alternateur de type Kaplan à la sortie de trois des quatre pertuis de fond existants réunis en une seule chambre d'eau. L'objectif du projet serait d'exploiter le potentiel hydroélectrique de la rivière Matawin à l'exutoire du réservoir Taureau. Le coût du projet est évalué à 17,9 millions de dollars, dont 14,2 millions en dépenses directes pour la construction et la fourniture d'équipements. Selon le promoteur, les travaux pourraient débuter en mai 2006 et se terminer en août 2007 par la mise en service de la mini-centrale. Il est à noter que le barrage Matawin est une propriété d'Hydro-Québec. Ce dernier demeurerait responsable de la gestion du niveau et des débits du réservoir ainsi que de l'exploitation du barrage. Innergex II s'occuperait de turbiner les débits. De plus, l'entente sur la gestion du réservoir Taureau signée avec le milieu en 2001 n'est pas remise en cause par ce projet.

(Extrait du communiqué émis le 16 août 2005)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de conversations téléphoniques ou à la lecture de correspondances ou de messages électroniques adressés au BAPE et des registres déposés dans les centres de consultation.

- La demande d'audience publique ;
- Le rôle du BAPE dans la procédure.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Mairie de Saint-Michel-des-Saints	441, rue Brassard, Saint-Michel-des-Saints
Bureau municipal de Saint-Jean-de-Matha	170, rue Sainte-Louise, Saint-Jean-de-Matha
Conseil des Atikamekw de Manawan	135, rue Kicik, Manawan

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
28 juillet 2005	<i>Le Soleil</i>	
29 juillet 2005	<i>Le Journal de Montréal</i>	
7 août 2005		<i>L'Expression de Lanaudière</i>
14 août 2005		<i>L'Expression de Lanaudière</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
16 août 2005 Annonce du début de la période d'information et de consultation publiques	Province de Québec et hebdomadaires régionaux de Lanaudière, des Laurentides et de la Mauricie	240	Site du BAPE

Les relations de presse

La responsable du dossier a eu des échanges avec des journalistes de la presse écrite et électronique. Ces échanges avaient pour objectif de mieux faire connaître la nature et l'objet de la période d'information et de consultation publiques.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation publiques. Ce sont surtout des médias écrits et électroniques de la région de la Mauricie qui ont couvert la période d'information et de consultation publiques. Des articles traitant du projet ont été notamment publiés dans *Le Nouvelliste* et *L'Expression*. De plus, certains médias électroniques tels CHET-FM Trois-Rivières, SRC (TV) Trois-Rivières et CHEM (TVA) Trois-Rivières ont parlé du projet

Québec, le 4 octobre 2005

Julie Olivier, conseillère en communication, chargée du dossier